

Ablis

MAGAZINE

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE

PAGE
4



Alerte aux incivilités !

Théo Dubois d'Enghien

EMPLOIS

La commune recrute pour l'animation.

PAGE 3

TRAVAUX

Déviation pour la Zone Ablis Nord 2.

PAGE 8

FAMILLE

Les allocations communales.

PAGE 10

ÉDITO



Chères Ablisiennes, chers Ablisiens,

La situation sanitaire s'améliore et les mesures de protection ont été assouplies. Les boutiques ont pu rouvrir leurs portes. Les bars et les restaurants, après six mois de fermeture, peuvent accueillir à nouveau des clients. Les plages horaires sont plus faciles à gérer et nous allons pouvoir nous déplacer plus facilement.

Nos lieux culturels ont enfin pu accueillir à nouveau du public dans de bonnes conditions sanitaires. Le couronnement de la nouvelle Reine d'Ablis, Mylène Morel, a eu lieu avec une jauge restreinte, mais avec une animation qui a pu satisfaire les spectateurs présents. La pièce de théâtre "l'arnaqueuse" a permis aux comédiens de profiter de notre magnifique salle de spectacle pour une reprise tant attendue. Les associations communales ont relancé leurs activités pour quelques jours afin de vous inciter à re-

nouer avec le monde associatif.

Les agents communaux ont travaillé sur les dossiers en cours et à venir : la mise en place des bureaux de votes suivant les protocoles édictés et la vigilance nécessaire, le traitement des chenilles processionnaires présentes sur tous les chênes de la commune, les difficultés de tontes suite à la succession de périodes de pluies et de soleil, la préparation des travaux et la prochaine rentrée scolaire.

Cet été, différents équipements vont faire l'objet de travaux importants : début de la construction du nouvel EPHAD, construction du rond-point desservant la nouvelle zone d'activité Ablis Nord 2, fouilles archéologiques préventives sur le terrain de la future maison médicale. Le programme Petites Villes de Demain suit son cours, avec la signature de la convention d'adhésion, le 16 juillet, à la sous-préfecture de Rambouillet.

Nous accueillerons également les archéologues de la DRAC, les chercheurs et étudiants de la Sorbonne sur le site culturel gaulois et gallo-romain, rue du Jeu de Paume, qui reprennent leurs investigations durant le mois de juillet.

Les vacances se profilent et notre bonheur grandit grâce à cette liberté retrouvée. Si elles récompensent des mois de privations, nous devons néanmoins rester prudents et continuer à respecter les gestes barrières. Je vous encourage également à envisager la vaccination si cela n'est pas encore le cas, vous savez qu'il s'agit de notre seule issue.

Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances.

Jean-François SIRET, votre Maire

VILLE D'ABLIS

8, rue de la mairie - 78660 Ablis 01.30.46.06.06 mairie@ablis.fr

Directeur de la publication : Jean-François Siret, Maire.

Rédacteurs : Claire Aguillon, Jean-François Delarue, Clarisse Chalard, Daniel Coquelle, Béatrice Hondarrague, Laurent Alleaume.

Maquette et mise en page : Emily CORMERAIS.

Crédits Photos : © Commune d'Ablis.

Impression : commune.

Tirages : 1450 exemplaires.

Parution : Juin 2021.

LA COMMUNE RECRUTE

UN AGENT-E D'ANIMATION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS par voie statutaire ou contractuelle

Catégorie C : cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation

Temps non complet 30 heures

Placé(e) sous l'autorité de l'équipe de direction de l'accueil de loisirs, vous serez chargé(e) de :

MISSIONS PRINCIPALES :

- Encadrer et animer des actions adaptées aux publics accueillis sur les temps du midi, périscolaire (matin et soir les jours d'école) et extrascolaire (mercredis et vacances) permettant au public de s'enrichir et de s'épanouir ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne du centre sur les différents temps d'accueil ;
- Appliquer les règles de sécurité et la réglementation fixée par la DDCS ;
- Assurer la sécurité physique, affective et morale des publics accueillis ;
- Prendre en compte les besoins, les envies et le rythme des publics accueillis ;
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique, en lien avec le projet éducatif de la commune, avec la direction et le reste de l'équipe d'animation ;
- Proposer des projets d'animation répondants aux objectifs du projet pédagogique ;
- Participer aux réunions de travail ;
- Participer aux programmations des animations ;
- Accueil des familles et transmissions ;
- Participer au pointage des présences des enfants ;
- Faire remonter à sa direction les informations liées au fonctionnement de la structure.

MISSIONS COMPLEMENTAIRES :

- Aide aux devoirs ;
- Courses pour le goûter ;
- Maintien des équipements et du matériel en bon état ;

PROFIL ET COMPETENCES :

- Disponibilité et flexibilité : horaires irréguliers avec amplitude variable ;
- Polyvalence et bonne capacité d'adaptation ;
- Avoir le sens du service public et de devoir de réserve ;
- Avoir le sens de l'organisation et du travail en équipe ;
- Bon relationnel et force de proposition ;
- Avoir le sens des initiatives.

DIPLÔMES – FORMATIONS :

BAFA et/ou BAPAAT requis.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

- Temps non complet sur une base de 30 heures hebdomadaires ;
- Expérience souhaitée dans l'animation (1 ou 2 ans)

REMUNERATION :

- Rémunération statutaire
- Régime indemnitaire
- Avantage CNAS

**Adresser votre C.V. et votre lettre de motivation au plus tard le 30 juillet 2021 à l'attention de :
Monsieur le Maire d'Abilis - Hôtel de ville - 8, rue de la Mairie - 78660 ABLIS
Contact : Services des Ressources Humaines au 01.30.46.06.17**

ALERTE AUX INCIVILITÉS !

Le dictionnaire nous rappelle la définition d'une incivilité : comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté.

Nombreux sont les abliens signalant en mairie des incivilités de toutes natures : dépôts sauvages, haies non taillées, stationnement sur les trottoirs, bruit, déjections, poubelles non enlevées, mégots jetés par terre... tous ces comportements irrespectueux de l'espace public et du voisinage créent des situations conflictuelles et une gêne pour l'ensemble de la population.

Beaucoup de ces comportements font l'objet de sanctions prévues par la loi. L'objet de cet article est d'alerter sur les nuisances que représentent ces comportements, avant que des procédures plus désagréables et contraignantes ne soient mises en œuvre au cas par

Jean-François Delarue, Maire Adjoint

Les Haies

Le défaut d'entretien des haies constitue l'une des incivilités les plus gênantes pour de nombreux abliens, et engendre les difficultés suivantes :

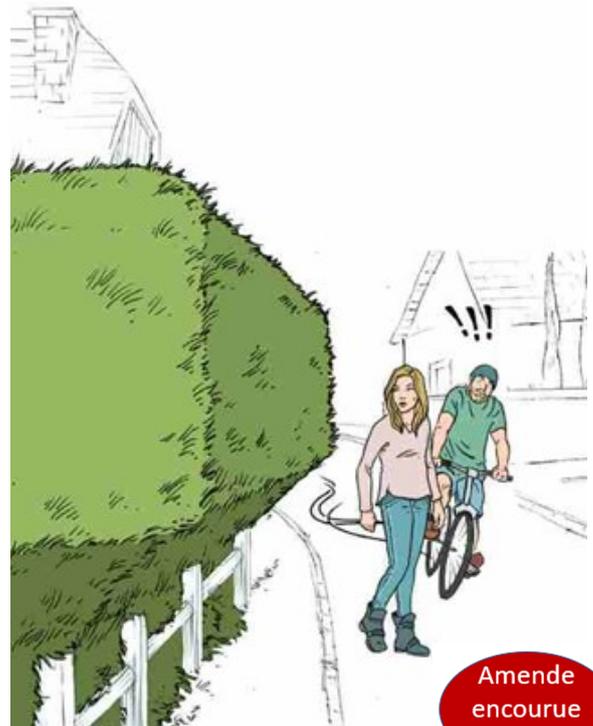
- Conflits de voisinage : haies trop hautes et débordant largement sur les propriétés voisines.
- Empiètement sur l'espace public : trottoirs devenus impraticables pour les piétons du fait de l'empiètement de la haie sur le domaine public.

L'empiètement sur le domaine public est interdit, les haies doivent être taillées à l'alignement, c'est-à-dire en limite de la propriété. Combien de boîtes aux lettres, poteaux de clôture, grillages, compteurs électriques ou gaz

sont introuvables ou perdus dans l'épaisseur de la haie... ces situations permettent d'évaluer clairement la taille de l'empiètement pouvant atteindre

0.80m à 1m ! Par ailleurs la hauteur de ces haies est fixée soit par un règlement particulier (lotissement), soit par le PLU, soit par le code civil. Dans tous les cas, elle ne peut excéder la valeur de 2m.

De même que pour le stationnement sur le trottoir, la responsabilité du propriétaire est engagée si un piéton est accidenté pour avoir dû s'engager sur la chaussée pour contourner l'obstacle d'une végétation riveraine encombrant l'espace public (article 121-3 du Code pénal).



ATTENTION :

Le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'empiètement des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation. Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

... Quelques mauvais exemples constatés sur la commune d'Ablis ...



Stationnement sur les Trottoirs



Les trottoirs constituent des espaces réservés aux piétons, permettant également la circulation de poussettes et de fauteuils roulants.

**Amende
encourue
135€**

Le Code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs, sous peine en cas d'accident que les propriétaires des véhicules concernés soient civilement et pénalement responsables. Selon l'article 121-3 du Code pénal, « il y a délit en cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui ».

Dépôts sauvages



Les dépôts sauvages d'ordures et déchets de toutes sortes ont augmenté sur le territoire de la commune. Ces actes d'incivilité portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et représentent un coût pour la commune, les travaux d'enlèvement et de nettoyage étant effectués par le personnel des services techniques.

Les solutions existent :

Les encombrants

Pour l'enlèvement des encombrants (table, chaise, sommier, fauteuil, radiateur, lavabo, vélo, etc.), le SIC-TOM procède à l'enlèvement à domicile. Contact : numéro vert 08 00 49 50 61.

La déchèterie

Les végétaux volumineux et les encombrants (bois, cartons, déchets toxiques ménagers, ferrailles, gravats, huile, papiers, etc.) sont à déposer à la déchèterie de Saint-Arnoult en Yvelines.

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 9h00 – 12h45
14h00 – 17h45

Dimanche : 9h00 – 12h45

Fermé les mardi et mercredi.

**Amende
encourue
35€**

Article 632-1
du code pénal

Jusqu'à

**Amende
encourue
1500€**

Article 635-8
du code pénal

... Quelques mauvais exemples constatés sur la commune d'Ablis ...



Poubelles

Les containers de collecte des ordures ménagères restant en permanence sur le trottoir créent les nuisances suivantes :

- Désordre sanitaire, et olfactif, favorisant la présence et la prolifération de rongeurs,
- Impraticabilité du trottoir pour les piétons, poussettes, fauteuils roulants.

Pour l'ensemble des habitations bénéficiant d'un jardin ou d'une cour, un arrêté municipal datant de 2013 précise que ces containers de collecte d'ordures ménagères ne peuvent rester en permanence sur le domaine public. Ils peuvent être placés sur le trottoir chaque jour de collecte, et doivent être enlevés avant 20h après le passage de la benne.

**Amende
encourue
68€**

Nuisances sonores



Amende
encourue
68€

Tondeuses, cyclomoteurs, animaux, tapage nocturne... nombreuses sont les situations qui peuvent s'avérer très gênantes au quotidien, et provoquer d'importants conflits de voisinage. Les horaires tolérés pour les travaux bruyants sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les cyclomoteurs ont droit à un échappement d'un niveau sonore maximal de 72 décibels.

Notion de tapage :

l'auteur de la nuisance sonore a conscience du trouble qu'il engendre,

l'auteur de la nuisance sonore ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

Le tapage nocturne

Le tapage nocturne est défini comme l'ensemble des bruits nocturnes qui troublent la tranquillité des tiers, lorsqu'ils sont commis entre 22 heures et 7 heures. Ces bruits peuvent être provoqués :

- par une personne (talons, cris, chants...),
- par une chose (chaîne hi-fi, télévision, instrument de musique, pétard, feu d'artifice...),
- par un animal (abolements).

Il est conseillé aux victimes de tapage nocturne de tenter de résoudre le conflit à l'amiable.

En cas d'échec de la procédure amiable, faire constater les faits par la gendarmerie (Tél. : 17).

Le tapage en journée

En cas de tapage injurieux (insultes) ou de bruits intenses, répétés ou longs, et après avoir échoué à résoudre le conflit à l'amiable, contacter la gendarmerie (Tél. : 17).

Déjections canines



Amende
encourue
68€

Article 633-6
du code pénal

Les trottoirs, accotements et espaces verts ont à subir de nombreuses déjections canines non ramassées par le propriétaire de l'animal. Malgré les nombreuses communications sur ce sujet, ces propriétaires négligents persistent à développer le risque sanitaire, particulièrement inquiétant pour les enfants.

La commune a pourtant mis en place 12 distributeurs de sachets spécialement dédiés :

Place Jean-Claude Dauvilliers, Rue Marcille, Rue des Loges, Rue du Jeu de Paume, Rue Robert Schuman, Rue de l'Eglise, Promenade de la Mare aux Canes, Chemin de la Chapelle, Rue des Genêts, Rue Poncet de la Rivière, Rue Victor Schoelcher, Rue de la Fraternité.

Un arrêté municipal interdit la pratique de ces déjections sauvages, sous peine de verbalisation.

Illustrations : Merci à Théo Dubois d'Enghien et la commune de Saint-Arnoult en Yvelines.

Qui est Théo DUBOIS D'ENGHIEN ? Théo est un jeune artiste local, illustrateur, graphiste, et auteur de Bande Dessinée. Il a contribué comme dessinateur à de plusieurs ouvrages publiés par les éditions **Petit à Petit** : Bruxelles, Histoires incroyables du Tour de France, Histoires incroyables des jeux Olympiques, Dieppe-Du camp de César à nos jours.

Pour le découvrir, RV sur son site internet <https://theoduboisdenghien.wordpress.com/>



URBANISME

ZA ABLIS NORD II : Enquête Publique Environnementale

L'aménagement de la zone d'activité Ablis Nord II prévoit la construction et l'exploitation d'entrepôts et de bureaux pour une superficie totale de près de 24 hectares.

Cet important projet pour Ablis fait l'objet d'un permis de construire en cours d'instruction.

Il comprend notamment :

- une superficie construite de plus de 8 hectares
- environ 2 hectares de stationnement VL/PL
- environ 7 hectares d'espaces verts

L'aménagement de la ZA est soumis à la réglementation ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement), et fait actuellement l'objet d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale.

L'enquête publique porte sur les sujets suivants :

- la consommation d'espaces agricoles et forestiers,
- le paysage,
- la biodiversité et les continuités écologiques,
- les eaux pluviales,
- l'imperméabilisation des sols et les énergies renouvelables,
- les risques industriels,
- les trafics routiers induits et les pollutions associées

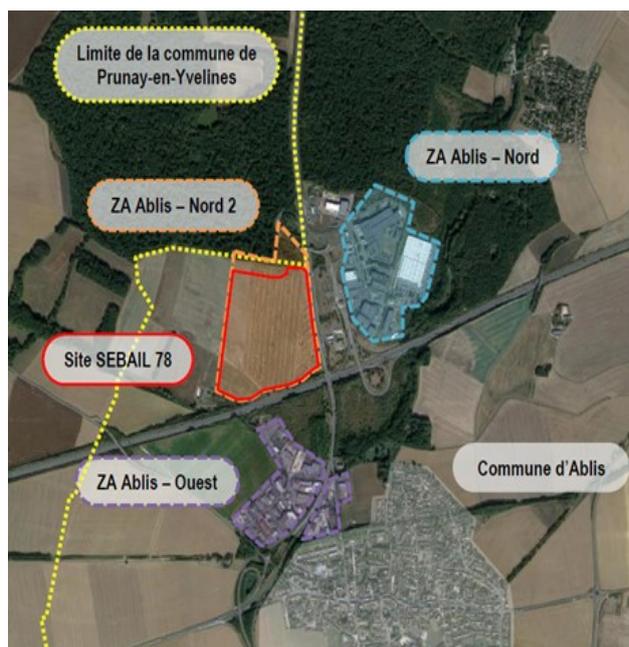
ENQUÊTE PUBLIQUE

du 28 Juin au 31 Juillet 2021

Durant cette période le dossier d'enquête publique est consultable en mairie, et un commissaire enquêteur reçoit le public aux dates et horaires suivants :

- 28 juin, de 9h à 12h
- 7 juillet, de 14h à 17h
- 12 juillet, de 9h à 12h
- 22 juillet, de 14h à 17h
- 31 juillet, de 9h à 12h

Vos observations seront consignées dans le registre d'enquête permettant au commissaire enquêteur de rédiger un avis argumenté.

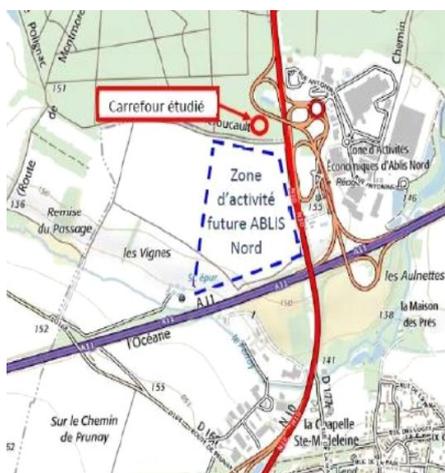


Source : SEBAIL 78 - Document graphique à destination du public

TRAVAUX

Rond Point de la nouvelle Zone d'Activités Ablis Nord 2

Les travaux de création d'un carrefour giratoire, permettant l'accès à la nouvelle zone d'activités ABLIS NORD II, ont débuté le 6 juin dernier.



Ils se dérouleront jusqu'au 25 octobre selon le calendrier suivant :

Du 14 juin au 10 septembre :

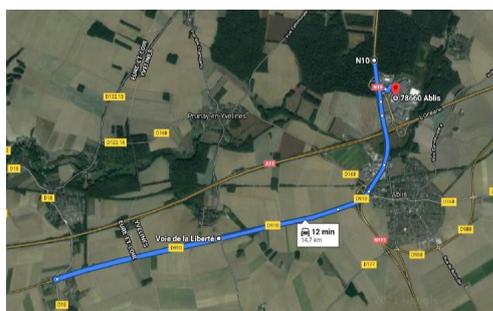
Préparation du chantier et construction du giratoire sans modification du schéma de circulation actuelle.

Du 13 septembre au 22 octobre :

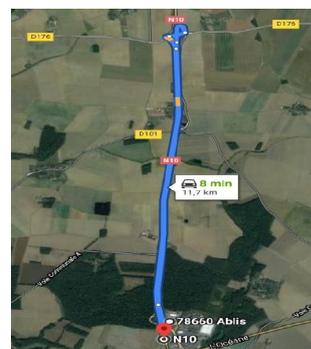
Raccordement du giratoire à la bretelle d'accès à la RN10, dans le sens Paris à Province. Cette bretelle sera donc FERMÉE dans les deux sens durant cette période.



Durant cette deuxième période, vous allez devoir modifier vos parcours.



Cas n°1 : Les usagers venant de Rambouillet par la RN10 et se rendant vers l'actuelle Z.A Ablis Nord I ou l'autoroute devront faire demi-tour au rond-point de Gourville.



Cas n°2 : Les usagers venant de la Z.A Ablis Nord I ou sortant de l'autoroute et se déplaçant vers la RN10 en direction de Chartres / Orléans devront faire demi-tour au rond-point d'Orcefont / Orphin.

Par contre rien ne changera pour les usagers en provenance :

De Chartres / Orléans par la RN10 qui se dirigent vers l'actuelle Z.A Ablis Nord I ou l'autoroute,

De l'actuelle Z.A Ablis Nord I ou sortant de l'autoroute qui se dirigent vers la RN10 en direction de Rambouillet.

Daniel COQUELLE, Maire Adjoint

Petites Villes de Demain



Les communes d'Ablis et de Saint-Arnoult en Yvelines ont travaillé ensemble afin de finaliser la convention d'adhésion et engager le recrutement d'un chef de projet travaillant à mi-temps pour chacune des deux communes partenaires.

La convention d'adhésion au programme "Petites Villes de Demain" a été adoptée le 29 juin et le 1^{er} juillet respectivement par les conseils municipaux d'Ablis et de Saint-Arnoult. Elle fera l'objet d'une délibération au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires le 12 juillet prochain. La signature de la convention aura lieu le 16 juillet, en présence de :

M. SIRET, maire d'Ablis
Mme GERONIMI, sous-préfète,
M. GOURLAN, président de Rambouillet Territoires,
Mme DERVILLE, directrice départementale des Yvelines,
Mme JEGAT, maire de Saint-Arnoult en Yvelines,
Le recrutement du chef de projet est en cours, le poste étant à pourvoir pour le mois d'Octobre 2021.

CADRE DE VIE

Les Chenilles Processionnaires

Ces dernières années, des épisodes de prolifération des populations de chenilles processionnaires du pin et du chêne ont été observés sur plusieurs communes du territoire francilien. Ainsi, tous les chênes que nous avons sur notre commune ont été atteints. Contrairement à la lutte contre les chenilles processionnaire du pin, il n'existe pas de méthode de lutte alternative efficace sur les processionnaires du chêne à l'heure actuelle.



Les 75 chênes du quartier des trois moulins ont été recouverts de chenilles. Nous avons mandaté la société « La Patrouille anti-nuisible » pour les aspirer.

L'ancienne voie de chemin de fer, appartient soit à l'Etat entre Ablis et Prunay, soit au Département entre Ablis et Gueherville. Nous avons fait appel à l'entreprise « Terideal » qui a réalisé une pulvérisation foliaire. Le département est intervenu pour brûler les nids.



Quelques renseignements sur les chenilles

Extrait d'un document de « Terrideal » de Vicq78



La chenille processionnaire est une espèce de papillon nocturne.

Ils volent au cours de l'été, de fin-juin à mi-septembre et pondent sur les fines branches durant le mois d'octobre. Les œufs éclosent au printemps (de mi-avril à mi-mai) selon les conditions climatiques et en même temps que le débourrement des chênes.

Le développement larvaire dure 2-3 mois. Les chenilles se nourrissent des feuilles de chêne et parfois aussi de noyer.

Les chenilles s'alimentent la nuit uniquement, et pendant la journée elles se rassemblent sur les feuilles et les rameaux, confectionnent un tissage soyeux léger dans laquelle elles s'abri-

tent et qu'elles abandonnent après chaque mue.

Chaque jour elles se déplacent en procession vers les feuilles pour s'alimenter puis reviennent au nid, laissant sur le passage un réseau de poils urticants.

Au dernier stade larvaire, elles tissent un nid plus gros et plus résistant, plaqué sur les troncs et les branches maîtresses. Elles sont composées d'exuvies et de mues. La taille du nid peut être de taille très importante lors d'un pic de pullulation et atteindre un mètre de longueur.

Différents facteurs extérieurs influencent leurs développements au fil des ans : Parasites naturels, Maladies, Conditions climatiques : hiver plus rigoureux ou gelées tardives, La sécheresse et la chaleur favorisent leur développement.

Risques sur la santé

Les chenilles portent de longs poils d'ornement inoffensifs et des milliers de poils microscopiques (100 à 250 microns) qui se collent à la peau et libère une protéine urticante.

Dès que l'on se gratte, cela libère le venin qui provoquent des démangeaisons très vives, les zones de transpiration sont les plus touchées.

Au contact d'un nid, l'action de milliers de poils sur l'homme peut provoquer des troubles graves : Sévères démangeaisons, conjonctivite, Difficultés respiratoires, Œdème, Accident oculaire, voir pulmonaire, Vertiges, choc anaphylactique, Les réactions allergiques s'aggravent avec le temps

Les animaux domestiques sont très sensibles, les poils urticants provoquent des nécroses de la langue dans des cas extrêmes, mais tout d'abord une hypersalivation et un gonflement de la langue.

Les pigeons



Plusieurs résidents et commerçants nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à la prolifération de pigeons et des désagréments engendrés par ce phénomène. Ces volatiles restent et s'installent là où ils trouvent à manger...

J'en appelle donc à la responsabilité de chacun pour ne plus les nourrir et ne pas laisser des restes alimentaires joncher le sol, sur les terrasses ou dans des sacs poubelles restés ouverts. Nous travaillons également pour trouver une solution plus radicale !

ALLOCATIONS COMMUNALES

Allocations pour consommation d'énergie

Une allocation, allouée par le C.C.A.S. d'Ablis, pourra être accordée aux personnes âgées, non imposables sur le revenu, aux familles nombreuses de 3 enfants au moins, non imposables sur le revenu et aux grands handicapés, non imposables sur le revenu.

Conditions d'attribution :

- Personnes retraitées, âgées entre 60 et 67 ans, n'ayant pas d'activité rémunérée, et non imposables sur le revenu.
- Personnes âgées d'au moins 67 ans, non imposables sur le revenu. (Pour les couples non mariés fournir les 2 avis de non imposition).
- Les grands handicapés titulaires de la carte d'invalidité, non imposables sur le revenu.
- Les familles nombreuses de trois enfants au moins, non imposables sur le revenu (enfants à charge apparaissant sur l'avis de non-imposition ou nés postérieurement à la déclaration fiscale).
- Relevé d'Identité Bancaire et carte d'invalidité pour les personnes handicapées

Les personnes concernées sont priées de se présenter à la Mairie d'Ablis, **avant le 6 Août 2021** munies des pièces suivantes : livret de famille, avis de non imposition 2020 (sur les revenus 2019), sur lequel est indiqué la mention « Vous n'êtes pas imposable ».

Restauration scolaire collégiens

*Une allocation de 20%, versée aux familles de **COLLÉGIENS** sur les tarifs de restauration scolaire (demi-pensionnaires), est applicable exclusivement sur la base du tarif pratiqué au collège de Saint-Arnoult-en-Yvelines (sauf si le tarif d'un autre collège est inférieur) et pourra être versée aux parents des élèves d'Ablis, scolarisés dans un collège public ou privé, sous réserve de satisfaire l'une des deux conditions suivantes :*

- ♦ Être non-imposable sur le revenu 2020

- Produire le certificat de non-imposition 2020 (sur les revenus de l'année 2019),

- Produire une attestation de règlement de la (des) période(s) de fréquentation du restaurant scolaire

- ♦ Avoir 3 enfants au moins, fréquentant simultanément 1 ou plusieurs restaurants scolaires.

- Fournir un justificatif de règlement du ou des restaurants des établissements scolaires.

- Fournir le livret de famille pour justifier de leur âge.

- RIB ou RIP

Les documents sont à déposer impérativement à la mairie **avant le 6 Août 2021**.

Remboursement abonnement téléphonique fixe aux personnes âgées de + de 65 ans

*Les personnes âgées de 65 ans et plus, non imposées sur le revenu, désirant bénéficier du remboursement des abonnements téléphoniques, sont priées de se présenter à la Mairie, **avant le 6 Août 2021**, munies des pièces suivantes : livret de famille, avis de non imposition 2020 (sur les revenus 2019), factures téléphoniques de l'année 2020 et relevé d'identité bancaire.*

Bourses communales

Une bourse communale peut être attribuée aux élèves des collèges et lycées du second degré et étudiants de l'enseignement supérieur, sachant que l'âge limite est fixé à 22 ans maximum (apprécié au 31 décembre de l'année scolaire au titre de laquelle la bourse est sollicitée), quel que soit le niveau d'études.

Les bourses d'études communales sont attribuées selon le barème suivant, sachant que le quotient familial individuel résulte de la formule suivante :

$$\frac{\text{Revenu imposable (après abattements) / 12 mois + allocations familiales mensuelles récentes}}{\text{Nombre de personnes vivant au foyer (+ 1 part en cas de famille monoparentale)}}$$

Les dossiers sont à retirer en mairie et à retourner, dûment remplis, **avant le 6 Août 2021**, avec les pièces justificatives suivantes :

Les dossiers sont à retirer en mairie et à retourner, dûment remplis, **avant le 6 Août 2021**, avec les pièces justificatives suivantes :

- Avis d'imposition ou de non imposition 2020 (sur les revenus 2019)
- Livret de famille
- Attestation de paiement de la CAF septembre 2020
- RIB ou RIP
- Certificat de scolarité (pour l'année scolaire 2020/2021)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Tout dossier parvenu après la date du 6 Août ou tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Transports scolaires : Collèges et Lycées de Rambouillet, Dourdan et au-delà

La Commune participe au financement des frais de transport scolaire des jeunes de moins de 16 ans, se rendant aux collèges et lycées de Rambouillet, de Dourdan et au-delà. (Sauf collège de Saint-Arnoult-en-Ynes).

Pour l'année scolaire 2020-2021, les élèves nés après le 31/12/2004, sont concernés par cette subvention. Afin de bénéficier du versement de la part communale, il vous appartient de déposer, à la Mairie, **avant le 6 Août 2021**, les documents ci-dessous :

- . la copie de la carte de transport Navigo,
- . le livret de famille,
- . le duplicata du contrat de renouvellement du passe Navigo, pour l'année scolaire 2020/2021,
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

Les dossiers parvenus après cette date ou les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.



Transports scolaires hameaux vers écoles

Pour les enfants scolarisés à l'école Maternelle Jean de la Fontaine ou l'école élémentaire Léonard de Vinci et habitant les hameaux de la Commune d'Ablis., les modalités d'inscription sont inchangées.

Pour les enfants bénéficiant déjà de ce service : un dossier d'inscription vous a été transmis via le cahier de liaison.

Pour les nouvelles inscriptions, nous vous invitons à venir en Mairie retirer un dossier.

Les dossiers seront à retourner **avant le 22 juillet 2021**.

Transports scolaires pour les élèves se rendant au collège de Saint-Arnoult-en-Yvelines



Contrat d'abonnement annuel IMAGINE R

Année scolaire 2021/2022

Les cadres 1,2,4 devront être remplis ; le collège étant fermé, le tampon n'est pas nécessaire.

La famille doit, ensuite, amener le contrat à la Mairie d'Ablis, afin de le faire viser (cadre 3).

La famille remplit le cadre 5 et envoie le 1er feuillet du contrat à Carte Imagine'R, avec un règlement de 120,50 €, soit par paiement comptant par chèque, soit par paiement par prélèvements automatiques.

Le montant de 120,50 € à régler par les familles, correspondant au montant de la carte Imagine'R, à savoir 350 €, déduction faite de la part du Conseil Départemental (150 €) et de la subvention de la Commune d'Ablis (79,50 €)

* Pour les enfants entrant au collège, le dossier sera envoyé directement par courrier au domicile des parents, courant juin. La procédure est la même que ci-dessus.

CULTURE

Alors que nous nous apprêtons tous à quelques vacances bien méritées, L'Étincelle accueille les derniers spectacles et événements de la saison (L'arnaqueuse, le couronnement de la reine d'Ablis et la troupe Les Allumettes, le concert de la maîtrise de Rambouillet) et se prépare à nous accueillir de nouveau en septembre.

19 septembre : save the date !

L'ouverture de la saison aura lieu le 19 septembre, à 15h.

Ce sera l'occasion de vous présenter les spectacles qui ponctueront l'activité culturelle d'Ablis tout au long de la saison 2021-2022, mais aussi de nous interroger, dans le rire et la bonne humeur, des conséquences écologiques de l'activité humaine, grâce à la conférence-performance de Frédéric Ferre.

Ancien professeur de géographie à l'humour dévastateur, il arpente les salles de spectacle depuis une vingtaine d'années afin de proposer des conférences à mi-chemin entre le stand-up, le cours de philo et la conférence dans le but de questionner le monde.

Nous pourrions par la suite échanger autour d'un verre servi au bar de l'Étincelle.

Alors, dès aujourd'hui notez la date dans vos agendas pour ne pas oublier cette belle rencontre !

Le service culturel d'Ablis vous souhaite à toutes et à tous de très belles vacances.

Clarisse CHALARD, Maire Adjointe



**Dimanche 19 septembre 2021
à 15h30**

**Ouverture de la saison suivie du spectacle
DE LA MORUE - CARTOGRAPHIE 6**

**Entrée gratuite
Espace culturel l'Étincelle
Allée Jean Zay, Ablis**

Exposition 100% virtuelle



Instigatrice et organisatrice d'une exposition d'arts visuels 100% virtuelle, Eve COHEN-SOLAL nous propose plus qu'un concept, une idée originale : Mettre l'Art et la Culture à la portée de tous.

Ce ne sont pas moins de 19 artistes locaux de tous genres, originaires du Sud-Yvelines et limitrophes qui sont

exposés à la Galerie d'Eve ART78, une exposition artistique 100% virtuelle que nous pouvons visiter gratuitement via le lien : www.facebook.com/Exposition-virtuelle-Art78

Riche de sa diversité, l'exposition accueille artistes professionnels, artiste en herbe et artistes amateurs... peintres, plasticiens, créateurs, photographes... ancienne ou nouvelle génération.

Vous pourrez y retrouver les artistes Ablisiennes, Helga Haidraga et Lindsey Plantegenet.

Tout le monde y trouvera son bonheur !

Plus que jamais, l'Art a été touché de plein fouet par la crise sanitaire COVID-19 que nous connaissons maintenant depuis de 18 mois. Nos artistes ont besoin d'être vus par le plus grand nombre. Ils comptent sur vos visites, vos commentaires, vos partages. N'hésitez pas non plus à aller à leur rencontre et découvrir les « Portraits des artistes #art78 » à l'adresse suivante :

<https://www.lesbaladesrambolitaines.org/la-galerie-deve-art78/>

Un grand merci à Eve pour ce magnifique projet, à ses sponsors dont les commerces Ablisiens : la Boucherie-Charcuterie Lecaille & Fils, la Boulangerie Vernier Les Blés d'Or et Chrysalide Coiffure, ainsi qu'à Ingenious Sides prestataire Digitale ablisien, pour la conception et mise en ligne de l'exposition.

Évènement local gratuit pour tout public : www.facebook.com/Exposition-virtuelle-Art78

Visite accessible depuis le 12 juin 2021 et pendant un an.

Compte Instagram de l'évènement :

<https://www.instagram.com/la.galerie.deve>

#art78, #jesoutienlaculture, #expodumois, #jesoutienslesartistes

SORTIES DE L'ÉTÉ

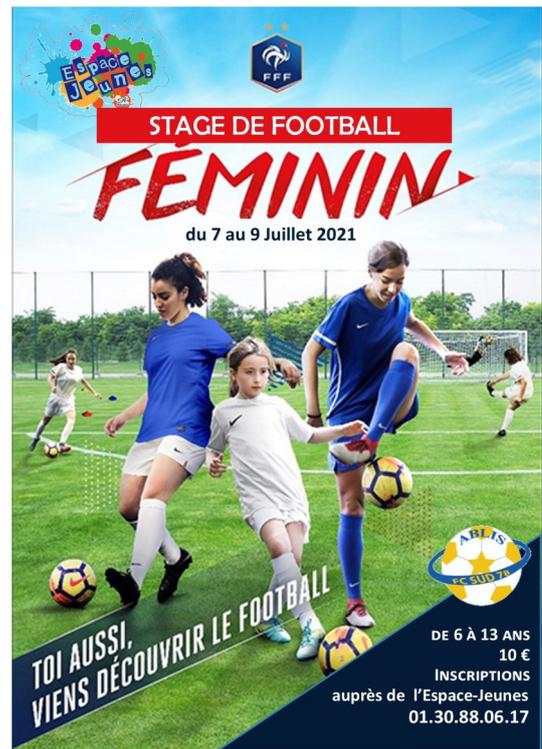
Les vacances sont des périodes fortes au sein de nos structures d'accueil d'enfance et de jeunesse. Les équipes d'animation font toujours preuve de créativité et de professionnalisme afin de proposer des activités et des projets distrayants et pertinents.

Pour illustrer cette dynamique, un **stage de découverte et d'initiation au football féminin** a été organisé du 7 au 9 juillet par l'Espace jeune en partenariat avec le Football Club d'Ablis.

Ce projet, a souligné David, directeur de l'Espace jeune, avait tout son sens en pleine période de l'Euro. Le football féminin est en plein essor comme en témoigne les bons résultats de l'Equipe Nationale et des équipes de clubs (PSG et Lyon). Bénéficiant d'une image plus authentique, l'Espace jeune a trouvé intéressant de proposer ce stage à un public de jeunes sportives.

Si la pratique du sport a des bienfaits physiques, après une période sanitaire complexe, les animateurs sont conscients de l'intérêt psychologique d'une activité physique et collective qui permet de recréer des liens.

Laurent ALLEAUME, Maire Adjoint.



Tourisme : Randonnées à pied ou à vélo



L'Office de Tourisme (OT) de Rambouillet vous propose à la vente des cartes IGN et des guides :

Pour des randonnées à pied :

La carte IGN Top 25 (série bleue) de la Forêt de Rambouillet et de Dourdan. Les incontournables balades à pied - Versailles, Chevreuse, Rambouillet. Les cartes ONF de la Forêt de Rambouillet et de Dourdan : chemins forestiers, parcelles forestières et équipements utiles

Pour des randonnées à vélo :

La carte IGN Île-de-France à vélo : itinéraires de cyclotourisme, itinéraires VTT ainsi que des informations pratiques. VTOPO Île-de-France Ouest : un guide regroupant 47 circuits VTT pour tous, de la balade familiale aux itinéraires pour les plus confirmés à l'ouest de Paris

Tous ces documents sont disponibles à la boutique de l'OT de Rambouillet, du lundi au samedi, de 9h à 18h, et le dimanche de 10h à 18h.

Vos sorties dans le Département à prix réduit !



Les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine vous propose une carte gratuite : **Le Pass Malin.**

Cette carte offre 15% de réduction minimum sur les entrées ou les billets de près de 60 sites et événements partenaires.

Les réductions sont valables pour 5 personnes.

Télécharger votre carte sur passmalin.fr

TRIBUNES LIBRES

Liste « Un souffle nouveau, Ensemble pour Ablis »

Un certain optimisme est de retour avec un retour progressif à "la vie d'avant". Pour autant la vie d'après sera différente : la prudence est de rigueur et les gestes barrière vont perdurer, la vaccination pour toutes les générations étant la seule protection avérée et efficace.

Nous sommes heureux de pouvoir accompagner cette sortie de crise par la reprise des activités des associations et de la programmation culturelle. Comme vous le savez nous sommes très impliqués dans l'amélioration des services et équipements de

la commune : terrain multisports, nouvelle maison médicale, nouvel EHPAD, agrandissement de la mairie, ouverture du nouveau cimetière, travaux de voirie. Le programme "Petites Villes de Demain" va pouvoir s'engager à l'automne avec le recrutement d'un chef de projet partagé avec la commune de Saint-Arnoult en Yvelines.

Durant cet été nous restons mobilisés pour étudier vos demandes et vous aider à résoudre les difficultés que vous pouvez rencontrer au sein de la commune.

Liste « Avec vous pour Ablis »

En ces premiers jours d'été, nous sommes fiers d'être vos élus depuis bientôt un an jour pour jour ! Notre équipe d'opposition se tient à votre disposition et a toujours à cœur de transmettre vos remarques, vos questions ou vos inquiétudes à l'équipe en place.

Comme vous, nous avons remarqué vous que l'entretien de nos rues, nos hameaux et espaces verts n'est pas le même qu'à l'accoutumée. N'incriminons pas trop hâtivement le personnel communal qui se

donne du mal et fait le maximum pour donner satisfaction à l'ensemble des habitants. Néanmoins, nous pensons que les réorganisations engagées par l'équipe actuelle sont à l'origine de ces dysfonctionnements. Peut-être est-ce passager et que bientôt notre commune retrouvera ses couleurs et son entretien d'antan ?!

Nous vous souhaitons à tous de belles vacances reposantes et de profiter de vos proches.

Prenez soin de vous.

état-civil

Avril à juin 2021



Bienvenue à :

Yacine BASSAÏD né le 5/04
Léo DOS SANTOS MESTDAGH né le 9/04
Waël BELLIL né le 11/04
Elyo CHABOCHE BRUNEAU né le 12/04
Mylo GRACCHUS VERY né le 13/04
Alicia LEFEBVRE née le 27/04
Tao BARDET né le 29/04
Lucas CORBEAU né le 06/05
Rayan SASS né le 14/05
Antonin BOUILLET né le 18/05
Carmen LIMON CANDEILLE née le 25/05
Mahault LIMON CANDEILLE née le 25/05
Adrien VAUTIER né le 07/06
Aïden TALHOUARNE né le 18/06
Elio LE TOHIC né le 19/06



Tous nos vœux de bonheur à :

Delphine FERNANDES et Nicolas BOURGEOIS le 17/04
Céline PIVIN et Pascal FAUCHE le 15/05
Maha BAH et Thomas PAGEL le 15/05
Christelle HAUQUIER et Guillaume MOUSSAOUI le 22/05
Julie LEDOUX et Candido RIBEIRO le 19/06



Toute notre sympathie aux proches de :

Maria GONCALVES le 16/04
Jeannine PETIT épouse MEN le 30/04
Ly SAREAN le 13/05
Yolande BOURGAISSE épouse DUFOUR le 17/05
Madeleine DUBOIS le 24/05
Jeanne VIGNEAU le 24/05
Jeannine CHOULEUR le 18/06

Déjà 1717 abonnés ...

Voilà ce que vous avez loupé si vous ne l'êtes pas encore...



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville



Pass Navigo

Contrat Imagine'R 2021-2022

Les dossiers de première souscription, (élève de 6ème à la rentrée) sont disponibles en Mairie, à compter de ce jour...

Le bureau de vote Salle Emile Zola

est déplacé à l'Étincelle
47, rue de la Libération

Mise en place d'un nouveau City-Stade

La communauté d'agglomération de Rambouillet Territoire va intervenir, à la demande de la Ville d'Ablis, pour la réalisation d'un CITY-STADE au stade Tom Vantheemche...

ABLIS FC RECRUTE !
SAISON 2021/2022

RECRUTEMENT

Tu es une fille ou un garçon ?
Pas de soucis, le club de foot d'Ablis t'accueille !

Informations sur les catégories :

- U6 à U9** (années de naissance 2016 à 2013) : Mercredi de 18h30 à 19h45 / Samedi de 9h30 à 11h
- U10-11** (2012 à 2011) : Mardi & Jeudi de 18h30 à 20h00
- U12-13** (2010 à 2009) : Mardi & Jeudi de 18h30 à 20h00
- U14-16** (2008 à 2005) : Entente ABLIS FC / Saint-Arnoult FC
- Séniors** (dès 17 ans et jusqu'à 35 ans) : Mardi et Jeudi de 20h00 à 22h00
- Vétérans** (+35 ans) : Mercredi de 20h00 à 21h30

Plus d'informations :
<https://afc78.fr>

Samedi 4 Septembre 2021
au Gymnase d'ABLIS
de 10h à 17h

FORUM DES ASSOCIATIONS
2021

EN PRÉSENCE DE TOUTES LES ASSOCIATIONS SPORTIVES,
CULTURELLES ET D'ANIMATIONS ABLISIENNES DANS LE RESPECT
DES RÈGLES SANITAIRES.



Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes**!

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?

Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

 [ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur)

 [@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau)

